



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Toulouse, le 28 septembre 2020

**Une gestion des stocks de soutien d'étiage à adapter à la situation**

Le 22 septembre 2020, a été réuni le comité de l'eau pour faire le point sur la situation hydrologique et les restrictions d'usage de l'eau en place.

**La situation hydrologique actuelle : une reprise des écoulements grâce aux pluies récentes après une première quinzaine de septembre caractérisée par de faibles débits.**

Du fait du déficit pluviométrique rencontré sur le département au cours de la première quinzaine de septembre, les débits des cours d'eau étaient caractéristiques d'un étiage assez sévère.

Cependant, les pluies du week-end dernier et prévues au cours de la semaine à venir devraient accorder un répit dans le tarissement des cours d'eau.

La situation hydrologique de la Garonne a cependant nécessité de réviser la stratégie de soutien d'étiage pour adapter aux mieux les stocks disponibles aux besoins en eau tant pour les usagers que pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Du fait de la situation hydrologique et du niveau des stocks du système Neste, la vigilance est de mise ; l'État et les partenaires restent vigilants pour adapter les mesures de gestion et éventuellement renforcer les restrictions.

**Les restrictions d'usage de l'eau en vigueur depuis fin août demeurent inchangées dans le département :**

- **interdiction totale de prélèvement sur le Tescou non réalimenté** (concernant un irrigant sur le département), en cohérence avec les décisions prises par le préfet du Tarn, depuis le 18 juillet;

- **interdictions totales de prélèvements sur les petits cours d'eau non instrumentés et non réalimentés**, depuis le 18 juillet. Pour rappel, il s'agit des cours d'eau suivants, concernant globalement une vingtaine d'irrigants : Aïse, Courbet, Cédât, Grasse, Jade, Marès, Mouillonne, ruisseau de Bonnefont, ruisseau de la Galage, ruisseau de Pégo, ruisseau de Rieu-Tort, ruisseau des Pierres, ruisseau de la Serre et Sahugle;

- **Interdiction à 50 % de prélèvement sur le système Neste**

L'arrêté en vigueur actuellement est consultable sur le site internet de la préfecture de la Haute-Garonne au lien suivant : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Procedures-environnementales/Eau-et-assainissement/La-ressource-en-eau/Gestion-des-etiages>.

## CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

[www.haute-garonne.gouv.fr/communiques](http://www.haute-garonne.gouv.fr/communiques)